

BAREME GESTION GROUPE LEVILLAIN

HONORAIRES DE TRANSACTION (honoraires TTC) à la charge vendeur ou acquéreur conformément au mandat.

PRIX DE VENTE (net vendeur)	HONORAIRES TTC	
	mandat simple	mandat exclusif
Jusqu'à 100 000€	8.5%	8.5%
De 101 000 à 200 000€	7.5%	6.5%
De 201 000 à 400 000€	4,5%	4%
Au-delà de 400 000€	4%	3%

Estimation écrite : 120€TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Les honoraires de location facturés au titre de l'organisation des visites, de la constitution du dossier et de la rédaction du bail, dépendent de la zone géographique et de la surface du logement, tels que définis par le décret « Alur » n° 2014-980 di 1/08/2014 et révisables annuellement par arrêté ministériel.

Part locataire	Part bailleur
- Zone non tendue : 8€TTC/m ²	- Zone non tendue : 8€TTC/m ²
- Zone tendue : 10€TTC/m ²	- Zone tendue : 10€TTC/m ²
Frais d'état des lieux d'entrée : 3€TTC/m ²	Frais d'état des lieux d'entrée : 3€TTC/m ²

HONORAIRES DE GESTION (à la charge du bailleur)

6.5% HT du quittancement : gestion confort *

*détails sur demande

Possibilité de souscrire à une assurance des loyers impayés (GLI) : 2.95% TTC